

Annexe 1

Résumé du processus d'inscription

18.08.2025

1. Préambule

Cette partie traite sous forme d'un résumé, les principales étapes du processus d'inscription ainsi que la liste des délais utiles aux chefs de patrouilles.

Avant de contacter le support du chronomètre pour toute question liée à l'inscription, mutations, changements d'heures de départs ou autres, il convient de consulter la rubrique "Foire aux questions" mis en ligne par le chronomètre à l'adresse suivante : <https://help.mso.swiss>.

Les coordonnées de contact du support se trouvent sur la page d'accueil internet du centre d'aide du chronomètre.

Lors de la prise de contact avec le support du chronomètre, le chef de patrouille doit mentionner le N° PdG-ID de la patrouille. Le numéro d'identification unique de la Patrouille change d'édition en édition.

Section 1 Inscriptions des patrouilles

1. Préparation

Délai	Activités
Août 2025	- Lire obligatoirement le règlement et les annexes sur le site web www.pdg.ch. - Rassembler toutes les données des 4 patrouilleurs avant le déclenchement du processus d'inscription pour la PdG. - Préparer tous les documents et attestations nécessaires (si demandés) en fonction de la catégorie de course. - S'assurer que : - o Le montant de l'inscription soit disponible sur la carte de crédit/débit ou - o le virement bancaire soit effectué au plus tard jusqu'au 06.10.2025 pour que la demande d'inscription de la patrouille soit validée.

2. Demande d'inscription

Délai	Activités
Septembre 2025	- S'inscrire sur la page web www.pdg.ch du 01.09.2025 au 30.09.2025. - Pour les patrouilles qui s'inscrivent dans la catégorie P1 militaires – CH, le chef de patrouille prépare les copies des Livrets de services (pages 2;3;5;6 et 7 du nouveau LS (bleu), pages 2;3;4;7 et 8 ancien LS (gris)) ou tout autre document attestant l'inscription précédente dans la catégorie militaire (ex: extrait classement, attestation...) pour téléverser les documents sur la plateforme d'inscription du chronométrateur; - Pour les guides de montagnes patentés UIAGM, le chef de patrouille téléverse sur la plateforme d'inscription du chronométrateur le fichier contenant l'image de leur numéro de licence ou patente.

3. Contrôle et vérification

Délai	Activités
Octobre / novembre 2025	- Contrôle et vérification des données renseignées par le chef de patrouille lors de l'inscription par le commandement PdG. - Le commandement PdG peut demander des renseignements et preuves complémentaires notamment : - o envoi d'une copie d'une pièce d'identité valable; - o envoi du livret de service militaire; - o ou autres documents selon demande du commandement PdG. - Après contrôle et vérification : possible changement de catégorie de patrouilles de la catégorie P1 et P3 dans la catégorie P4. (en cas de non-respect des délais imposés, la patrouille sera automatiquement mutée dans la catégorie P4 pour le tirage au sort). - Durant cette période, il ne sera pas possible d'effectuer des modifications concernant la composition de la patrouille, des mutations ou des changements d'heures de départ.

4. Tirage au sort et avis de participation aux patrouilles

Délai	Activités
Jusqu'à fin novembre 2025	- Eventuel tirage au sort par le commandement PdG de la catégorie P4. - Les patrouilles admises à la PdG 2026 seront informées par le chronométreur dès le 30 novembre 2025 par courriel. - La confirmation mentionne le N° PdG-ID, le nom de la patrouille, la date, l'heure de départ et la catégorie. - Les patrouilles qui n'ont pas été retenues pour la PdG 2026 recevront un avis négatif et leur finance d'inscription est remboursée jusqu'au 31 décembre 2025. - La décision est sans appel. - Dès la fin des inscriptions, aucune modification des données inscrites ne sera possible jusqu'au 30 novembre 2025.

5. Retrait de l'inscription (désinscription)

Délai	Activités
Jusqu'au 28 février 2026	- Le chef de patrouille peut retirer l'inscription de la patrouille jusqu'au 28.02.2026 quelle qu'en soit la raison. - Le retrait de l'inscription est à envoyer par courrier recommandé au Commandement de la Patrouille des Glaciers, rue du Catogne 7, CH-1890 Saint-Maurice (VS). - La finance d'inscription est remboursée à hauteur de 400 CHF après l'édition 2026 de la PdG.

6. Mutations

Délai	Activités
Jusqu'au 31 mars 2026	- Le chef de patrouille peut annoncer jusqu'au 31 mars 2026 sur la plateforme informatique du chronométreur les changements au sein de la patrouille y compris le chef de patrouille. - Les demandes de mutations qui interviennent après cette date ne seront plus prises en compte sauf cas d'exceptions dûment justifiés (ex: certificat médical). - Le commandant PdG peut valider des modifications qu'il juge nécessaire. - Se référer à l'art. 17 du règlement de la Patrouille des Glaciers 2026 concernant la gestion des demandes de mutations hors délais.

7. Validation et participation définitive

Délai	Activités
Jusqu'au 31 mars 2026	- Le chef de patrouille valide sur la plateforme informatique du chronométreur la composition de sa patrouille : 1. Chef de patrouille 2. Patrouilleur N°2 3. Patrouilleur N°3 - Le 4^e patrouilleur ne sera pas affiché sur la liste de départ publiée par le chronométreur mais reste et peut être réactivé ultérieurement (cf. art. 17 du règlement PdG).
Dès le 1er avril 2026	- La composition de la patrouille est définitive. - Le chef de patrouille recevra une communication de la part du commandement PdG contenant, le N° PdG-ID, le nom de la Patrouille, la composition de la patrouille, le jour et l'heure de départ ainsi que le numéro de dossard.

Section 2 Inscriptions patrouilles Swiss Skimo Cup CAS et éventuels championnats suisse CAS – P5

Les patrouilles qui s'inscrivent pour la catégorie de la Swiss Skimo Cup CAS, sont soumis aux mêmes règles que les patrouilles civiles P4.

Les délais sont identiques à ceux décrits sous la section 1. Toute demande intervenant après le délai, doit faire l'objet d'une demande justifiée auprès du chronométreur.